Image not found or type unknown

Courrier de réprimande du Directeur Régional

Par **Nember Veronique**, le **30/04/2018** à **19:18**

Bonjour,

Je suis D.S. dans mon Entreprise et depuis l'arrivée concomitante de ma chef d'Agence et du Directeur Commercial, je subis des pressions psychologiques journalières sur mon lieu de travail.

Le Directeur Régional m'adresse également des courriels à caractère professionnel non Urgent sur mon adresse personnelle durant mes absences pour Congé payés.

Respecte t-il l'Art 9 du code Civil

Merci de votre attention, bien Cordialement

Par **P.M.**, le **30/04/2018** à **21:51**

Bonjour,
Ce serait au Conseil de Prud'Hommes d'en juger s'il en était saisi mais si vous ne voulez recevoir de mail sur votre adresse personnelle, il suffit de ne pas la communiquer...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés